



JUIN 2020

Décentralisation et gouvernance hybride

Le cas du nord du Mali

L'accord de paix malien de 2015, connu sous le nom d'Accord d'Alger, vise à améliorer les relations entre certains représentants du nord du Mali et les autorités centrales de l'État par le biais de la décentralisation. Pourtant, contrairement aux efforts actuels de lutte contre le terrorisme, la réforme de la gouvernance par le biais du processus de décentralisation a reçu peu d'attention de la part du gouvernement malien et de ses partenaires internationaux. En conséquence, la décentralisation effective dans les régions du nord reste limitée en date d'aujourd'hui.

Le présent document contribue au débat sur la décentralisation au Mali et illustre comment la décentralisation dans le nord du Mali est devenue un sujet de controverse entre les autorités centrales de l'État et les signataires non étatiques. Le processus de décentralisation actuel s'inscrit dans une logique de contrôle territorial dans laquelle la représentation des signataires armés passe avant les besoins et les intérêts des tribus et des communautés marginalisées des régions du nord. Les autorités centrales de l'État et les signataires ont avec le temps renforcé cette logique de représentation, chacun essayant activement d'entraver l'influence de l'autre en ce qui concerne le contrôle territorial dans les régions du nord.

#1 Introduction

L'accord de paix malien de 2015, connu sous le nom d'Accord d'Alger, vise à améliorer les relations entre certains représentants du nord du Mali et les autorités centrales de l'État par le biais de la décentralisation.¹ Pourtant, contrairement aux efforts actuels de lutte contre le terrorisme, la réforme de la gouvernance par le biais du processus de décentralisation a reçu peu d'attention de

la part du gouvernement malien et de ses partenaires internationaux.

Depuis les rébellions des années 1990, la décentralisation est devenue une stratégie de cooptation réflexive face aux soulèvements répétés du Nord.² Dans la pratique, cependant, les efforts de décentralisation de la gouvernance ont rapidement perdu de

1 L'article 6 de l'accord d'Alger 2015 appelle à une meilleure représentation des populations au sein de l'assemblée nationale.

2 Seely, J. 2001. 'A political analysis of decentralisation: coopting the Tuareg threat in Mali'. *The Journal of Modern African Studies*, 39:3, p. 499-524.

leur élan une fois que la menace militaire des groupes armés dirigés par les Touaregs du nord s'est atténuée. En conséquence, la décentralisation effective dans les régions du nord reste limitée en date d'aujourd'hui. Depuis 2015, les signataires des mouvements armés de l'accord de paix malien – en particulier l'ancienne coalition rebelle CMA³ – ont fait pression afin d'accroître la décentralisation de la gouvernance. Pourtant, la mise en place des nouvelles régions décentralisées à la suite de l'accord a été lente. Cela est dû au fait que le gouvernement malien a des priorités divergentes – celui-ci pousse plutôt au retour des forces de sécurité de l'État et au DDR⁴ dans les territoires du nord.⁵

Le présent document contribue au débat sur la décentralisation au Mali et illustre comment la décentralisation dans le nord du Mali est devenue un sujet de controverse entre les autorités centrales de l'État et les signataires non étatiques. Celui-ci souligne à quel point la décentralisation dans le nord du Mali a reproduit les problèmes de gouvernance existants, au sein duquel les intérêts des mouvements armés signataires et des élites traditionnelles priment sur ceux des communautés marginalisées. Depuis la crise de 2012, la gouvernance dans le nord du Mali est davantage déterminée par une logique de contrôle territorial que par des structures décentralisées. En ce sens, les acteurs armés définissent le champ d'application de la gouvernance administrative.

#2 Démocratiser la représentation?

Les soulèvements récurrents dans le nord du Mali étaient centrés sur des demandes d'une représentation électorale accrue et d'une gouvernance territoriale plus autonome.

3 Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA).

4 Désarmement-Démobilisation-Réintégration.

5 Carter Center. Avril 2020. Rapport de l'Observateur indépendant Observations sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger.

Depuis les années 1990, la décentralisation est considérée comme la réponse nécessaire à ces demandes – en passant à la fois par la création de nouvelles unités territoriales ainsi que par la création de nouveaux postes électoraux. À partir des premières élections municipales de 1999, les représentants de l'État ne sont plus nommés par l'autorité centrale mais plutôt élus au niveau local.

En ce qui concerne les groupes historiquement assujettis, ce phénomène leur a donné l'occasion de contester les hiérarchies sociétales préexistantes.⁶ La décentralisation est ainsi devenue à la fois un outil de représentation accrue du nord, mais aussi un outil de remise en cause de l'ordre hiérarchique des sociétés du nord.⁷

Aujourd'hui encore, les lignes de division politiques locales se situent entre les membres autochtones (les premiers arrivés) et allochtones (les derniers arrivés) d'une communauté.⁸ Alors que les chefs de village et de fractions sont habituellement des représentants des familles des premiers arrivants, les « nouveaux arrivants » sur un même lieu donné ont dû s'intégrer dans des structures de pouvoir prédéfinies. Les hiérarchies locales sont en outre structurées autour de catégories historiquement définies de « nobles », « vassaux » et « esclaves ».⁹ Lorsque la décentralisation a concentré formellement le pouvoir financier entre les mains du maire, la création de bureaux électoraux au niveau municipal a fourni un moyen de contester l'autorité socio-économique et sociopolitique de ces élites

6 Pezard, S. and Shurkin, M. 2015. *Achieving Peace in Northern Mali: Past agreements, local conflicts, and the prospects for a durable settlement*. Santa Monica, California, RAND Corporation. p. 32.

7 Hagberg et al. 2019. 'Intervention local, élites politiques et décentralisation de l'état au Mali'.

8 Hetland, Ø. 2007. 'The politics of decentralisation in Mali: the prospects for local democracy', *Forum for Development Studies*, 34:1, p. 142.

9 Molenaar, F., Tossel, J., Schmauder, A., Idrissa, A. and Lyammouri, R., August 2019, *The Status Quo Defied: The legitimacy of traditional authorities in areas of limited statehood in Mali, Niger and Libya*, La Haye: Clingendael Institute.

traditionnelles.¹⁰ En ce sens, la compétition électorale introduite par la décentralisation est étroitement liée à la contestation à la fois inter et intracommunautaire, car les membres des fractions historiquement assujetties peuvent officiellement entrer en compétition avec les membres des factions historiquement dominantes pour les postes à pourvoir.

Comme le bureau électoral promettait non seulement le support de la puissance publique mais aussi l'accès aux ressources de l'État, la contestation électorale introduite par la décentralisation a dans les faits alimenté les tensions des hiérarchies tribales, car les élites coutumières au plus haut niveau des structures d'autorité traditionnelle ont été contestées. Plutôt que d'institutionnaliser les canaux de contestation entre l'État central et les périphéries du nord, la décentralisation a donc plutôt accru la contestation locale et régionale.

Pourtant, la capacité à accéder à une fonction électorale est intimement liée autant au financement qu'au contrôle des ressources. Cette logique s'applique également au Mali central, où les groupes non dominants ont une chance tout aussi réduite d'être élus¹¹. La mobilisation électorale nécessite un capital social et économique.¹² La logique de décentralisation qui prévaut est plutôt celle des intérêts

particuliers basés sur la parenté et l'appartenance à des fractions tribales, que celle de la représentation des intérêts communautaires.¹³ La position institutionnelle d'un représentant reproduit les inégalités sociales et politiques qui existent entre les factions tribales.

En conséquence, les élites coutumières ont habilement réussi à s'emparer du pouvoir électoral sur l'ensemble du territoire, là où leurs fractions sont les plus puissantes¹⁴. Tant au niveau local avec les maires, qu'au niveau des districts, en ce qui concerne les membres du parlement, celles-ci ont réussi, dans de nombreux cas, à asseoir leur influence.¹⁵

Cette logique de capture des élites est parfaitement illustrée dans la région de Ménaka, où la fonction de député a été successivement aux mains des élites coutumières. Oullimiden amenokal Bajan Ag Hamatou est exemplaire de cette dynamique, puisqu'il a occupé la fonction de député et de chef coutumier de Ménaka pendant plus de deux décennies. Cette combinaison de capital héréditaire et électoral a facilité la poursuite d'une logique de représentation tribale dans laquelle les chefs coutumiers sont élus en fonction de la position héréditaire qu'ils occupent au sein des communautés tribales majoritaires.¹⁶

10 Lecocq, B. 2003. 'This country is your country: territory, borders and decentralisation in Tuareg politics'. *Itinerario-international journal on the history of european expansion and global interaction*, 27:1, p. 60.

11 Jourde, C., Brossier, M. and Cissé, M.G. 2019. 'Predation and violence in Mali: Fulani statutory elites and logic of domination in the Mopti region'. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 53:3, p. 431-445.

12 Vliet, M. 2014. 'Weak legislatures, failing MPs, and the collapse of democracy in Mali'. *African Affairs*, 113, p. 45-66. Une étude du NIMD illustre de la même manière l'effet omniprésent de l'influence financière dans le processus électoral. NIMD. 2019. *Etude Nationale sur le coût financier des campagnes électorales et des mandats électifs au Mali*.

13 Vliet, M. 2014. 'Weak legislatures, failing MPs, and the collapse of democracy in Mali'. *African Affairs*. 113. p. 45-66.

14 De Bruijn, M. and Pelckmans, L. 2005. 'Facing dilemmas: training Fulbe slaves in modern Mali'. *Canadian Journal of African Studies / La Revue canadienne des études africaines*, 39:1, p. 69-95.

15 Néanmoins, les élections législatives de 2013 dans le district de Kidal peuvent être considérées comme la preuve que ce pouvoir a aussi ses limites.

16 De même à Mopti, l'arène électorale a consolidé le statut des élites peules dominantes. Jourde, C., Brossier, M. and Cissé, M.G. 2019. 'Predation and violence in Mali: Fulani statutory elites and logic of domination in the Mopti region'. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 53:3, p. 431-445.

Cette dynamique illustre à quel point les processus de décentralisation sont mal équipés pour faire face à des situations de gouvernance hybride dans lesquelles les acteurs non étatiques jouent des rôles clés. En conséquence, les acteurs coutumiers parviennent à remporter des postes électoraux nouvellement créés pour maintenir et stabiliser leur position de pouvoir existant.

#3 Décentralisation et redécoupage

Outre la logique de la représentation territoriale, une partie essentielle de la décentralisation malienne réside dans la réorganisation du territoire en frontières nouvellement définies – ce processus est appelé « redécoupage ». Dans le cas du nord du Mali, cela revient essentiellement à transformer des circonscriptions en régions et des municipalités en circonscriptions. Cet aspect territorial de la décentralisation ne fait qu'alimenter les tensions – tant en ce qui concerne l'accès potentiel aux ressources de l'État central à Bamako, qu'en ce qui concerne les ressources et les infrastructures préexistantes dans un territoire donné.

Les processus de consultation régionale de 2019 sur la décentralisation dans les régions du nord du Mali ont illustré ce schéma. Comme les membres du Parlement sont élus au niveau des circonscriptions, plus le nombre de districts est élevé, meilleure est la représentation d'une population donnée à Bamako, et donc plus grande est la probabilité d'avoir accès aux ressources de l'État central. Dans le processus de redécoupage de Kidal, les communautés consultées ont proposé la création d'un total de dix-neuf districts pour la région, et chaque fraction influente tente d'obtenir sa propre circonscription. Le découpage est devenu synonyme de pouvoir et de ressources.

Comme on l'a vu à Ménaka, le redécoupage territorial exacerbe également les griefs quant à l'accès aux ressources essentielles existantes. Dans une région caractérisée par des épisodes répétés de sécheresse

grave, la décentralisation dans le nord du Mali a parfois accru les griefs concernant l'accès à l'eau, à l'éducation et à la justice. Notamment, début 2018, les communautés historiquement marginalisées de Ménaka ont protesté contre le redécoupage proposé.¹⁷

Comme les autorités centrales de l'État ne sont pas disposées à s'engager sur ces questions, le processus de décentralisation s'est bloqué, même si dans certains domaines il a déjà été mis en œuvre. En janvier 2016, la décentralisation a porté à dix le nombre de régions au Mali, transformant les anciennes circonscriptions de Ménaka et Taoudéni en régions distinctes, augmentant ainsi le nombre de postes élus pour les communautés du nord.¹⁸ Quatre ans après sa mise en œuvre, l'opérationnalisation de ces nouvelles régions n'est pas encore achevée à tous les niveaux administratifs et, par conséquent, la décentralisation dans le nord du Mali n'est pas effective. En conséquence, les autorités centrales de l'État n'ont pas pris en compte les nouvelles régions lors des élections législatives de mars et avril 2020.

Cette démarche a été interprétée par certains comme un non-respect de la décentralisation existante. Comme l'affirme une personne interrogée, la décision a aliéné davantage les citoyens qui ont du mal à comprendre un tel mépris des régions légalement reconnues.¹⁹ En ce sens, bien que la reconnaissance des structures décentralisées existantes aurait effectivement accru la représentation institutionnelle des candidats affiliés à l'ancienne alliance rebelle CMA, le non-respect flagrant de celle-ci risque d'aggraver un sentiment d'inégalités déjà omniprésent dans les régions du nord.

17 Yattara, Inamoud 2020. transcription non publiée. Note Techniques: Analyse de la déclaration des Communautés lésées du cercle de Ménaka relative au découpage communal (Région de Ménaka).

18 République du Mali. 2012. Loi N°2012-018 portant création des Cercles et Arrondissements des Régions de Tombouctou, Taoudéni, Gao, Ménaka et Kidal.

19 Entretien AMM, Bamako, Mali February 2020.

#4 Les acteurs armés et l'évolution des rapports de force

En l'absence d'un appareil d'État fiable capable de gouverner l'ensemble de son territoire, les autorités centrales de l'État malien se sont appuyées sur une stratégie de double gouvernance dans laquelle la décentralisation officiellement mise en œuvre s'est accompagnée d'alliances stratégiques avec les élites régionales – tant coutumières qu'armées. Plutôt que des tentatives de cooptation par le biais de la décentralisation, les relations entre l'État et la société dans le nord du Mali ont plutôt été façonnés par une stratégie de contreponds qui s'appuyait sur l'établissement d'intermédiaires régionaux comme élément antithétique aux tribus touareg Ifoghas réticentes.²⁰ En ce sens, la gouvernance des autorités centrales de l'État reposait davantage sur quelques individus et groupes sélectionnés, plutôt que sur une tentative de « représenter tout le spectre de la société » par le biais des canaux officiels de gouvernance décentralisée.²¹

À Ménaka, la dépendance de Bamako s'est étendue aux deux élites coutumières susmentionnées, qui ont renforcé leur influence dans les bureaux électoraux, et aux groupes armés composant la plateforme progouvernementale, dont le groupe d'autodéfense d'Imghad, le GATIA, et son allié, le MSA, dirigé par Daoussahak Tuareg. Cette double dépendance à l'égard des acteurs coutumiers et armés a favorisé le contreponds plutôt que l'intégration et la cooptation des Touaregs rebelles

Ifoghas,²² retardant alors le processus de décentralisation.

Cette double position de leader coutumier à Ménaka en tant que mandataire et parasouverain de facto de la région²³ est mieux exprimé dans le dicton « "Si Bajan est fort, l'État est fort. »²⁴ En ce sens, les élites coutumières fonctionnent selon le même modèle de clientélisme que l'État; les autorités centrales de l'État et leurs représentants régionaux s'appuyant sur des intérêts particuliers plutôt que sur une représentation globale des circonscriptions. En s'appuyant sur les élites locales pour contrebalancer les Touaregs d'Ifoghas, les autorités centrales de l'État profitent en fin de compte de la mainmise des élites sur les positions démocratiques.

Depuis l'accord de paix de 2015, les autorités intérimaires installées dans les régions du nord en coordination avec les groupes armés signataires et les autorités centrales de l'État ont contribué à un mélange accru de l'autorité. Alors que ces autorités intérimaires au niveau des régions et des districts ont été mises en place par l'État, elles représentent le personnel clé des mouvements armés signataires, rendant de facto impossible une séparation du pouvoir. La position des autorités intérimaires est donc un exemple supplémentaire dans lequel le contrôle territorial armé est devenu congruent avec le pouvoir administratif. Ainsi, les autorités intérimaires de Ménaka – un ancien bastion de la coalition de la Plateforme – ont été désignées par les membres de la Plateforme GATIA/MSA, alors que les autorités intérimaires de Kidal avaient été proposées par l'ex-coalition rebelle CMA.

20 Boone, C. 2003. *Political Topographies of the African State: Territorial authority and institutional choice*. Cambridge, UK, Cambridge University Press. La stratégie de contre-balancement a également été déployée pour influencer la dynamique de groupe de l'Ifoghas.

21 Pezard, S. and Shurkin, M. 2015. *Achieving Peace in Northern Mali: Past agreements, local conflicts, and the prospects for a durable settlement*. Santa Monica, California, RAND Corporation, p. 26.

22 Néanmoins, le CMA a coopéré en sécurisant le nord du Mali lors des élections présidentielles de 2018 qui ont conduit à la réélection du président Ibrahim Boubacar Keita.

23 Sandor, A. 2017. *Insecurity, the Breakdown of social trust, and armed actor governance in central and northern Mali. A Stabilizing Mali Project Report*. August. p. 23.

24 Grémont, C. 2004. *Les liens sociaux au Nord-Mali: entre fleuve et dunes: récits et témoignages*. Karthala Editions.

La stratégie de contrepoids a cependant échoué tout récemment en ce qui concerne les alliés armés non étatiques de la Plateforme de Bamako – GATIA/MSA. En tant que partenaires des opérations antiterroristes françaises, ils ont été de plus en plus pris pour cible par des acteurs radicaux, ce qui a affaibli l'alliance et entraîné des scissions au sein de la Plateforme. L'ancienne coalition rebelle CMA s'est avancée dans ce gouffre territorial, s'étendant encore plus dans les régions du nord, dont Ménaka. Cette évolution des rapports de force a conduit les élites coutumières susmentionnées, qui ont longtemps agi comme des mandataires de Bamako, à s'adapter en renouvelant leurs alliances avec la CMA. Lors du sommet de novembre 2019 du HCUA dominé par les Ifoghas, sans doute le bloc le plus influent du CMA, Oullimiden aménokal Bajan Ag Hamatou a officiellement déclaré son alliance avec le groupe.²⁵ Ce changement d'allégeance a été observé de manière similaire au sein de diverses fractions tribales, annonçant officiellement leur passage au CMA, rejoignant ainsi le groupe armé le plus apte à assurer au moins une forme fragile de protection.²⁶

Dans ce paysage conflictuel de plus en plus fragmenté au Mali, ces changements d'alliances sont révélateurs de la nécessité pour les mandataires habituels de l'État central de s'adapter aux nouveaux rapports de force. Celles-ci démontrent également la dépendance continue de l'État central et des acteurs armés vis-à-vis de certains chefs coutumiers influents. En tant qu'hommes forts locaux, leur capacité à mobiliser un grand nombre de personnes fait d'eux un partenaire de coopération attrayant pour les gouvernements et les acteurs armés

non étatiques.²⁷ En ce sens, les acteurs coutumiers restent des intermédiaires entre l'État et la société,²⁸ une fonction qui leur permet en outre de cimenter les hiérarchies de pouvoir locales, au détriment des groupes soumis.

S'il est difficile de distinguer la mesure dans laquelle le contrôle territorial correspondra au pouvoir politique à Ménaka, les dernières élections législatives démontrent la capacité de domination électorale de la CMA.²⁹ Cette ambition s'est également traduite dans la région de Ménaka. Leur capacité de veto au niveau national est redevenue visible à l'approche des élections législatives de 2020, pour lesquelles la CMA a préconisé de prendre en compte la représentation accrue des populations du Nord en incluant la région de Ménaka créée en 2016. La prise en compte de la région de Ménaka créée en 2016 avec ses districts distincts – au lieu de Ménaka comme circonscription de la région de Gao – aurait multiplié par quatre le nombre de représentants de ce territoire au niveau national. Au lieu d'un député pour la circonscription de Ménaka – comme les années précédentes, aménokal Bajan Ag Hamatou a été élu avec 75 % – la nouvelle région de Ménaka aurait pu élire quatre députés pour chacune des circonscriptions respectives de la région nouvellement créée.

Les dynamiques de gouvernance dans le nord du Mali sont donc caractérisées par la logique concurrentielle des dispositifs de gouvernance périphériques formels et informels déployés par l'État central malien. Ainsi, le processus formel de

25 Nations Unies Conseil de Sécurité. 2020. 'Lettre datée du 28 février 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali'. p. 9.

26 Entretien HCUA Representative, Bamako, Mali, March 2020.

27 Raleigh, C. and De Bruijne, K. 2017. 'Where rebels dare to tread: A study of conflict geography and co-option of local power in Sierra Leone'. *Journal of Conflict Resolution*, 61:6, p. 1230-1260.

28 Molenaar, F. et al. 2019, *The Status Quo Defied: The legitimacy of traditional authorities in areas of limited statehood in Mali, Niger and Libya*. La Haye: Clingendael Institute. Chapter 2; Leonardi, C. 2019. *Making Order Out of Disorder: Customary authority in South Sudan*. Rift Valley Institute.

29 Thurston, A. 'Mali: Analyzing the Legislative Results from Kidal'. Sahel Blog. Disponible ici: <https://sahelblog.wordpress.com/2020/05/01/mali-analyzing-the-legislative-results-from-kidal/>.

décentralisation a été en concurrence avec une logique de contrôle territorial armé, sur laquelle s'appuyaient à la fois l'ex-coalition rebelle CMA et l'État central à travers son intermédiaire, la coalition armée de la Plateforme. En ce sens, la forme prédominante de gouvernance a jusqu'à présent été façonnée par un recours sélectif aux élites coutumières et aux groupes armés proétatiques pour contrebalancer l'ancienne coalition rebelle CMA. En conséquence, la décentralisation dans la région nord de Ménaka a peu contribué à démocratiser la représentation et a plutôt renforcé certains groupes ethniques au détriment de fractions subordonnées.

#5 Conclusion

Cinq ans après la signature de l'accord de paix de 2015, la gouvernance dans le nord du Mali est caractérisée par un chevauchement des sphères d'autorité coutumière, armée et administrative,³⁰ dans lequel la séparation des pouvoirs échappe aux catégories déterminées. Alors que l'autorité s'accroît et s'affaiblit,³¹ les groupes armés signataires occupent des postes administratifs par l'intermédiaire des autorités intérimaires, mais façonnent également la latitude des acteurs administratifs par leur rôle militaire clé. En ce sens, la force militaire accompagne le pouvoir politique – une réalité à laquelle doivent se soumettre même les chefs coutumiers pro-étatiques tels que l'amenokal à Ménaka.

Au lendemain de l'accord d'Alger de 2015, la décentralisation a été conceptualisée à la fois comme un outil permettant d'accroître les relations entre le nord du Mali et les autorités centrales et comme un moyen de transformer la gouvernance armée en canaux de contestation institutionnellement acceptés. Il s'agit plus d'une aspiration que

d'une réalité, un fait qui a été récemment souligné dans le contexte des élections législatives du 29 mars 2020, au cours desquelles l'échec de la mise en œuvre de la décentralisation dans la région de Ménaka a entraîné une nouvelle contestation de la part de l'ancienne coalition rebelle CMA.

Ces ramifications de la décentralisation ne dépendent pas de la création institutionnelle de structures décentralisées, mais de la dynamique de gouvernance dans laquelle la décentralisation a lieu.³² Si la décentralisation a permis dans certains cas à la population de contester les hiérarchies historiques, le processus de décentralisation au lendemain de l'accord de paix de 2015 continue de se jouer entre les élites. Les groupes armés signataires – sous la forme de fractions fortes mais marginales comme celles au sein de la CMA, et celles représentant de nombreuses tribus comme celles avec la Plateforme, ont installé des autorités intérimaires tandis que les élites coutumières ont prouvé qu'elles étaient capables de maintenir leurs positions de députés grâce à des alliances flexibles.

En outre, les structures décentralisées ont été un canal de contestation marginalisé. Au lieu de cela, la plupart des jeux de pouvoir se déroulent encore au niveau macro à travers la question du contrôle territorial armé et de l'influence politique implicite qu'il implique. L'évolution des rapports de force dans le nord du Mali, suite à l'implosion de la coalition de la Plateforme en 2019,³³ pourrait donc donner un nouvel élan pour mettre l'accent sur la décentralisation institutionnalisée plutôt que sur des arrangements décentralisés informels sélectifs.

32 Boone, C. 2003. *Political Topographies of the African State: Territorial authority and institutional choice*. Cambridge, UK, Cambridge University Press.

33 Carter Center. Janvier 2020. *Rapport de l'Observateur indépendant Observations sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger*. Des scissions importantes au sein des groupes armés composant la coalition de la plate-forme signataire – tant au sein du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) que du GATIA (Groupe d'autodéfense touareg et alliés), ont affaibli le pouvoir politico-militaire de la coalition de la plate-forme.

30 Raleigh, C. and De Bruijne, K., 2017. 'Where rebels dare to tread: A study of conflict geography and co-option of local power in Sierra Leone'. *Journal of Conflict Resolution*, 61:6, p. 1230-1260.

31 Hagmann, T. and Péclard, D. (2010). 'Negotiating statehood: dynamics of power and domination in Africa'. *Development and Change*, 41(4), 539-562.

Le processus de décentralisation actuel s'inscrit dans une logique de contrôle territorial qui reste dominé par les signataires armés dont la représentation passe avant les besoins et les intérêts des tribus et des communautés marginalisées des régions du nord. Les autorités centrales de l'État et les signataires ont avec le temps renforcé cette logique de représentation, chacun essayant activement d'entraver l'influence de l'autre en ce qui concerne le contrôle territorial dans les régions du nord. Dans le contexte actuel de changement des relations de pouvoir, la mise en œuvre de la décentralisation au niveau des

circonscriptions et des municipalités dans la région nouvellement créée de Ménaka conduira probablement à une représentation accrue des intérêts de la CMA à l'Assemblée nationale. Mais l'intégration des anciens rebelles passe par l'institutionnalisation, que ce soit dans le secteur de la sécurité ou de la gouvernance. À cet égard, les partenaires internationaux du Mali ne devraient pas hésiter à demander des comptes aux autorités centrales de l'État : le fait que les critiques sur le processus de décentralisation proviennent du CMA ex-rebelle ne les rendent pas moins valables.

À propos de l'Institut Clingendael

L'Institut néerlandais des relations internationales « Clingendael » est à la fois un think tank et une académie diplomatique de pointe dans le monde des affaires internationales. Nos analyses, formations et débats visent à créer et développer des outils pratiques qui aideront les gouvernements, les entreprises et la société civile afin de contribuer à un monde plus sûr, durable et juste.

www.clingendael.org/cru
cru@clingendael.org
+31 70 324 53 84

 @clingendaelorg
 The Clingendael Institute
 The Clingendael Institute
 clingendael_institute
 Newsletter

À propos de l'auteur

Anna Schmauder est jeune chercheuse au sein de l'Unité de Recherche sur les Conflits de l'Institut Clingendael. À ce titre, elle se concentre sur la gouvernance locale dans les contextes de consolidation de la paix et sur le lien entre migration et dynamiques de sécurité au Sahel.